



Demande de prime d'installation pour un assistant maternel nouvellement agréé

Si vous exercez dans les Côtes d'Armor, adressez votre demande à :

Caisse d'Allocations Familiales

Service AFI

CS 10000

22096 SAINT-BRIEUC - Cedex 9

► Tél. 3230

► Merci de rappeler votre identité

Votre nom : _____ Vos prénoms (dans l'ordre de l'état civil) : _____

Votre date de naissance :

Votre N° de Sécurité sociale : Régime : général agricole

Votre adresse : _____

Code postal : Commune : _____

Votre numéro de téléphone : Votre courriel : _____

Le cas échéant, votre numéro d'allocataire Caf:

Exercez-vous votre profession à votre domicile ? oui non

Exercez-vous votre profession au sein d'une maison d'assistants maternels (Mam) ? oui non

Date de votre agrément : Date de début d'activité : ___/___/___

Agrément délivré par le Conseil général de : _____

► Déclaration sur l'honneur

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration et des documents joints.

Je certifie être agréé pour la première fois.

Je m'engage à respecter les engagements figurant dans la charte d'engagements réciproques dont j'ai pris connaissance.

Je m'engage à signaler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration.

A _____, Le : _____

Signature

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Article L.114-13 du code de la Sécurité sociale - Article 441-1 du code pénal).

La Caf vérifie l'exactitude des déclarations (Art. L. 114-19 du code de la Sécurité sociale).

La loi n° 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

► Pièces justificatives à joindre à votre demande :

- Imprimé de demande complété et signé.
- Charte d'engagements signée (1ex)
- Photocopie de la notification d'agrément.
- Photocopie de l'attestation de formation.
- Les photocopies des deux premiers bulletins de salaire.

Si vous n'êtes pas allocataire, joindre en plus :

- Photocopie d'une pièce d'identité.
- Relevé d'identité bancaire ou postal.
- Déclaration de situation.*

*À joindre également si votre activité d'assistant maternel n'est pas connue de la Caf des Côtes d'Armor.

10/2010

Emplacement réservé